

Lausanne, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

**Communiqué de presse**

### Conception cantonale de l'énergie

## Le PLR Vaud salue la position volontariste du Conseil d'État et soulève quelques réserves

**Le PLR Vaud salue la position volontariste du Conseil d'État visant à lutter contre le changement climatique. Le PLR Vaud s'était positionné en faveur de la « Stratégie énergétique 2050 » (SE2050), acceptée par le peuple en mai 2017. L'objectif de la SE2050 était de réduire la consommation d'énergie, améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables. Les politiques cantonales doivent dès lors montrer l'exemple et adopter des mesures cohérentes pour atteindre les objectifs ainsi fixés. En ce sens, le PLR salue la volonté du Conseil d'État d'agir via des mesures concrètes, comme le révèle la nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn), présentée aujourd'hui par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement, Jacqueline de Quattro. Le PLR Vaud reste cependant sur la réserve concernant le délai fixé à 2050 pour atteindre l'ensemble des objectifs fixés, la question du financement et l'impact économique.**

De manière générale, la stratégie adoptée par le Conseil d'État est « ambitieuse », comme il le soulève lui-même. Réduire la consommation d'énergie par habitant de près de 60% et couvrir 50% des besoins énergétiques du canton par des ressources renouvelables d'ici à 2050 peut paraître un objectif difficile à atteindre concrètement. Dans bien des situations toutefois, il faut parfois fixer des objectifs élevés afin d'atteindre un minimum de changements. Le PLR Vaud en est conscient et salue ici la volonté d'agir. Il souhaite cependant étudier en détail comment les conditions-cadre permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la CoCEn seront mises en œuvre.

Du point de vue du financement : le PLR Vaud apprend avec plaisir que la nouvelle stratégie énergétique devrait être moins « budgétivore » à terme que le statu quo. Il s'agira toutefois de préciser comment l'augmentation de la taxe cantonale sur l'électricité, de 0,18 ct/ kWh à potentiellement 1 ct / kWh, sera calculée et s'articulera (le produit servira-t-il aux ménages privés, aux entreprises ?). L'impact de cette hausse sur le portemonnaie des consommateurs ne devra pas être négligé. Ainsi, le PLR Vaud comprend le but visé par le Fonds cantonal pour l'énergie, et le soutient, mais souhaite étudier avec soin la proposition du Conseil d'État relative à sa source de financement avant de donner un avis tranché.

Face aux défis, le PLR Vaud rejoint le Conseil d'État dans l'identification des freins au changement : les nouvelles technologies souffrent encore parfois d'incompréhension et suscitent la crainte auprès des acteurs concernés. Comme l'entend la conseillère d'État Jacqueline de Quattro, une bonne explication des enjeux devra être menée auprès des acteurs clés, mais aussi de la population. Ce n'est qu'avec l'assentiment de tous les acteurs que le changement pourra concrètement prendre forme.

Le PLR Vaud constate en outre que si le déploiement des bornes de recharge pour la mobilité électrique est prévu dans la stratégie du Conseil d'État, pour le moment rien ne semble émerger du côté de l'hydrogène. Le PLR Vaud souhaiterait que cette nouvelle source d'énergie puisse également être prise en considération, selon le Postulat déposé au Grand Conseil à la mi-juin par le député PLR Pierre-André Romanens.

Dans son nouveau programme, le PLR Vaud propose plusieurs mesures pour lutter contre le changement climatique, mettant toujours en avant l'incitation au lieu de l'interdiction et préférant les déductions aux subventions. Par exemple, offrir aux propriétaires une déduction fiscale pour les bâtiments chauffés par des énergies renouvelables paraît aux yeux du PLR Vaud une démarche pragmatique. Exonérer fiscalement (totalement ou partiellement) les véhicules peu polluants de la taxe automobile cantonale ou favoriser l'économie circulaire sont d'autres pistes.

Le Groupe PLR étudiera en détail la CoCEn ainsi transmise par le Conseil d'État, après quoi le PLR Vaud pourra se prononcer de façon tranchée sur cette stratégie.

---

#### Contacts :

**Marc-Olivier Buffat**, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

**Florence Gross**, vice-présidente du PLR Vaud, 079 709 85 68

**Alexandre Berthoud**, vice-président du PLR Vaud, 078 756 10 08

**Carole Dubois**, cheffe du Groupe PLR au Grand Conseil, 079 602 83 36

**Laurine Jobin**, secrétaire générale du PLR Vaud, 079 936 71 65